



Question sur le cour minerve juridique

Par **diaby**, le **25/11/2010** à **23:39**

Bonjour,

j'ai lu tout ce que qu'il ont dit sur les cours minerve moi aussi j'étais inscrit depuis 2007 pour un montant de 1588 je paye par mensualité de 63 euros par moi après j'ai arrêté les prélèvements car j'avais plus les moyens de payer alors il a arrêté pas de m'envoyer des courriers de relance que je dois 630 que je ne peux pas me rétracter que j'étais obligé de la somme même si j'envoie plus les cours ce n'est pas leur problème après je les ai encore recontactés pour un échelonnement car j'avais peur qu'il m'envoie un huissier chez moi alors il me prend maintenant 30 euros par mois et je suis même les plus les cours j'envoie rien et il trouve normal qu'après on n'a pas notre cap je voulais savoir s'il y a un moyen d'arrêter de payer pour rien il me propose de passer mon examen le mois de juin et je ne suis même pas préparé je vous remercie de me répondre cordialement.....